

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 avril 2007

AUJOURD'HUI vingt sept avril deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Gilles-Jean PORTEJOIE, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT, Paula RIBEIRO, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC-ROUGERIE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Alexandre POURCHON, Yves REVERSEAU, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Nicole DUMAS, Alain LAFFONT, Paule OUDOT, Franck ROLLE

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

CHANGEMENT D'USAGE D'UN LOGEMENT PROPRIETE D'AUVERGNE HABITAT - AVIS DE LA COMMUNE

Afin de répondre à une demande de l'Association « AVEC », association d'aide aux victimes, la société Auvergne-Habitat envisage de procéder à un changement d'usage d'un appartement de type V, numéro 311, situé au 18 rue Lagarlaye.

Ce logement répond aux préconisations du Cahier des Charges de l'association.

Par ailleurs, sa situation en centre ville permettrait aux victimes de s'organiser facilement au niveau du dépôt de leur plainte, en raison notamment de la proximité du tramway donnant rapidement accès aux locaux du Service Victiviolence du CHU.

Dans la mesure où ce changement d'affectation ne modifie pas de façon significative la situation du parc locatif social du quartier, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder un avis favorable à cette demande.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Dominique ADENOT